

Charte BAF & CO

L'ESPRIT DE L'ASSOCIATION : Baf & Co, c'est quoi ?

Baf & Co, c'est un truc de potes...

Baf & Co est une association qui a pour but d'initier et de perfectionner ses membres et ses bénéficiaires au monde de l'audiovisuel via la réalisation ou la présentation de contenu audiovisuel, le partage de compétences techniques ou artistiques, la participation à des événements publics ou privés et la conduite d'activités caritatives et/ou éducatives. Cette activité est amateur, il ne s'agit pas d'une activité professionnelle. L'association est à but non lucratif, l'objectif n'est pas de faire du profit. Néanmoins, Baf & Co peut servir de tremplins professionnels par son réseau, les compétences et les références. L'association peut également permettre de rencontrer des gens pour réaliser d'autres projets rémunérateurs.

Baf & Co, c'est l'apprentissage mutuel !

L'équipe de Baf & Co se compose de professionnels et de non professionnels du cinéma, du théâtre, de l'audiovisuel, etc. Ainsi, les professionnels peuvent collaborer avec une équipe motivée, les projets constituent une expérience enrichissante par le collectif, et leurs permet de partager leurs savoirs et de bénéficier de nouvelles références. Toutes les références peuvent être utilisées par chacun des membres de l'association au nom de Baf & Co.

Pour les non professionnels, c'est l'occasion de découvrir le métier des autres, de réaliser des projets de qualité en coopération.

Le principe de Baf & Co repose sur l'apprentissage mutuel, c'est-à-dire sur le partage de savoirs et de connaissances les uns avec les autres. Il est primordial que chacun soit volontaire pour changer de postes sur les différents tournages (en fonction des envies et des disponibilités).

Tous les tournages doivent être un lieu d'apprentissage, d'échanges de pratiques et de savoirs. Pour ce faire, il est important de constituer un binôme (responsable expérimenté/novice) pour tous les postes et pour tous les tournages.

Baf & Co, c'est une recherche permanente de qualité !

Baf & Co est certes une association amateur, mais elle se fixe comme objectif de réaliser des productions de qualité. Une production est diffusée lorsque toute l'équipe l'estime terminée, il doit être collectivement satisfaisant. Il s'agit d'un engagement collectif à donner le meilleur de nous-mêmes, tout en reconnaissant l'engagement et le travail de chacun.

Baf & Co, c'est démocratique !

L'association se veut démocratique dans le choix des projets, dans la prise de décision concernant la vie de l'association.

Les membres Baf & Co, c'est quoi ?

Les droits

Les devoirs

Être adhérent =

- Permet de participer au projet associatif :
 - Droit de vote,
 - Force de proposition sur le contenu,
 - Participation aux réunions de vie de l'association,
 - Participation aux réunions de tournages (auxquelles le membre peut participer),
 - Possibilité d'apprendre sur de nouveaux postes d'un tournage à l'autre,
 - Possibilité de participer aux ateliers de formation,
 - Possibilité de contribuer à des chantiers connexes (événementiel, communication, etc.)

Être adhérent =

- Avoir payé la cotisation,
- Participation régulière aux réunions, notamment celles de vie de l'association,
- Faire partie de l'équipe en fonction de la disponibilité de chacun,
- Respecter l'esprit de l'association, décrit et expliqué dans la présente charte..

Les amis de Baf & Co

Tout membre peut proposer l'arrivée d'une nouvelle personne dans l'association. Ainsi, la nouvelle personne pourra assister à un des tournages et devra respecter les règles (participation à la réunion de tournage, participation financière au tournage, etc.).

Si après cette première collaboration, la personne souhaite adhérer pour s'engager davantage dans le projet, il doit faire une demande d'adhésion auprès des membres du bureau, qui valideront ou non son adhésion. Les membres de Baf & Co ayant travaillé avec la personne sur un tournage pourront également faire remonter leur avis (remarques, réserves, etc.), s'ils le souhaitent, auprès des membres du bureau avant la prise de décision.

Par ailleurs, Baf & Co reste ouverte à toutes les contributions ponctuelles, mais sans intégration à l'association.

ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

Les réunions : 2 types de réunions

- **les réunions « vie de l'association »** : il s'agit des réunions, réservés aux adhérents, durant lesquelles le sujet abordé concerne l'association (communication, organisation des événements, ligne artistique, le thème des ateliers, les dates de prochain tournage, le thème du tournage, ...) ou réunion type assemblée générale. Lors de ces réunions doit également être désigné l'équipe scénario et réalisation du prochain tournage.
- **les réunions « de tournage »** : il s'agit de la réunion de préparation d'un tournage en particulier, n'y participe que les personnes s'étant engagées sur le tournage. C'est lors de ce type de réunion que peuvent venir participer les amis de Baf & Co. Lors de la 1^{ère} réunion de tournage doit être désigné toute l'équipe (hors scénario et réalisation, déjà désignée). Chaque participant doit connaître son poste lors de cette première réunion.

A titre indicatif, il est possible d'effectuer les tournages chaque dernier week-end du mois (il s'agit d'une proposition. La date de chaque tournage sera à définir conjointement).

Cotisations et participation financière au tournage :à quoi sert l'argent ?*Cotisation*

Le montant de la cotisation pour l'année 2016 s'élève à 30 euros. Elle devra être payée, maximum 1 mois après l'AG. Les modes de paiement possibles sont :

- chèque (possibilité d'échelonner sur 3 mois, en l'indiquant au trésorier Paul Max Morin)
- Virement

La cotisation de chacun va constituer une trésorerie à l'association qui servira à :

- L'avance des frais,
- Frais exceptionnels,
- Budget de fonctionnement (comptes, assurance, coût de la parution au JO de la création de l'association, etc.)

Participation financière au tournage

Les membres participant aux tournages doivent contribuer à son organisation et à son déroulement. La participation sert à financer :

- La location de matériel,
- Les repas,
- L'achat/location de costumes et accessoires,
- Le défraiement des personnes ayant prêté leur voiture, ou autre,
- Le matériel personnel de membres qui auraient pu être endommagés,
- Ou toute autre dépense affairant au déroulement du tournage.

Concernant le matériel, il est envisageable de louer du matériel de meilleure qualité afin de réaliser des productions de meilleure qualité, et par là même occasion, se forment sur ces nouveaux outils. C'est notamment le cas depuis les derniers tournages (ex. : derniers tournages: location de camera, qui sont parfois plus simples que le 5D, ce qui permet à des novices de l'essayer). Ce principe est maintenu, il s'agit d'un plus. Mais, ce principe n'est pas systématique à chaque tournage/projet. Il faut que cela présente un intérêt particulier. La décision sera donc prise à chaque tournage.

La communication

La communication publique est gérée par les membres du bureau et l'équipe communication – et uniquement, sauf autorisation de ses membres, sur une interface dédiée (Facebook, site Internet), le but étant d'avoir une stratégie de communication la plus pertinente et la plus maîtrisée possible.

L'équipe communication pourra être renouvelée lors des assemblées générales ou extraordinaires (vote à la majorité absolue). L'équipe communication doit, idéalement, être composée d'un membre du bureau.